



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
20/05/2025

Date de l'affichage :  
20/05/2025

En exercice : 12  
Présent(s) : 7  
Absent(s) : 5  
Pouvoir(s) : 3

**Objet :**

**MISE EN PLACE LEGAL  
D'UN BLASON COMMUNAL**

**MARSEILLE EN BEAUVAISIS**

**- COMMUNE -**

*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

**EXTRAIT DU  
REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE**

**L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le vingt-six du mois de Mai**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY et Antonio PREVOST.

**Absent(es) :** Mesdames Servane CARON, Martine LANGLOIS, et Messieurs Thibaut HULLAERT, Gérald LAQUERRIERE et Jean-Yves DECOCK.

**Pouvoir(s) :** Monsieur Gérald LAQUERRIERE donne pouvoir à Monsieur Antonio PREVOST, Monsieur Jean-Yves DECOCK donne pouvoir à Madame Aurélie LÉVÊQUE, Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Francis DELABY.

Madame le Maire rappelle qu'en application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

Après avoir proposé de se doter d'une marque symbolique en créant un blason communal, madame le Maire expose le résultat de l'enquête. En effet, la population a été sollicitée pour participer au choix d'un blason communal dans un questionnaire simple diffusé dans le bulletin municipal « l'Herboval ».

Madame le Maire précise que Monsieur Jean-François BINON, héraldiste amateur, et passionné nous a aidé à titre gratuit dans la création de ce blason.

Elle fait une description de ces armoiries dont la description héraldique est la suivante :

- 1- Les lions d'argent = dans le blason de la famille « De Pisseleu », qui fut le principal seigneur de la commune
- 2- La bordure crénelée = rappelle que la commune était autrefois un bourg fortifié
- 3- La tête de cheval de Saint Martin = évoquent le Saint patron de la commune
- 4- Le calice et les besants (ronds) = expliquent l'origine du nom de la Chapelle des Saintes Hosties
- 5- La couleur verte = l'agriculture



## DELIBERATION N°023\_2025

Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le 02/06/2025

ID : 060-216003830-20250526-DELIB023\_2025-DE



Il prendra forme sous 2 versions. La différence se remarque au niveau de la banderole mentionnant le nom de la commune « MARSEILLE EN BEAUVAISIS ».

Version 1 « Le grand blason » sera utilisé pour sur un grand format, panneau d'affichage, ...



Version 2, « Le petit blason » sera utilisé principalement pour les courriers, ....



Par cette délibération, acte officiel, le blason communal acquiert son existence légale. Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles.

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - AUTORISE comme emblème de la commune, le blason ci-dessus présenté.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
Le 26/05/2025

La secrétaire de séance,

Francis DELABY

